

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL : COMMENT SECURISER ?

LES INTERVENANTS

- **Pascal CAILLE**
Maître de conférences à la Faculté de droit, économie et administration de METZ, Directeur du Master 2 Droit de l'urbanisme et de la construction
- **Pierre DEVARENNE**
Président d'honneur de l'AFAC, Avocat au barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE, Docteur en droit
- **Philippe GALLIARD**
Président de l'AFAC Avocat au Barreau de GRENOBLE
- **Geneviève MARTY**
Membre de l'AFAC, avocat au Barreau de STRASBOURG
- **Sabine MONCHAMBERT**
Présidente de la Première Chambre de la Cour Administrative d'Appel de NANCY Docteur en droit
- **Yves PITTARD**
Avocat honoraire au Barreau de NANTES, Maître de conférences honoraire à la faculté de droit et des sciences politiques de NANTES, Docteur en droit

Jamais ne se sont succédés dans un temps aussi court autant de textes essentiels concernant le droit de l'urbanisme :

- la loi SRU du 13/12/2000,
- la loi « Urbanisme et Habitat » du 2/07/2003,
- l'ordonnance du 8/12/2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
- la loi du 13/07/2006 portant Engagement National pour le Logement,
- l'ordonnance du 18/07/2013,
- le décret du 1/10/2013,
- les lois « MACRON » et NOTRe des 6 et 7/08/2015,
- l'ordonnance du 23/09/2015,
- le décret du 28/12/2015 portant recodification du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme, ainsi que modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme...

L'importance de la législation et de la jurisprudence en ce domaine sont à la mesure des enjeux qui relèvent de thèmes majeurs, tels que le droit de propriété, l'aménagement du territoire, la politique de l'habitat, la valorisation du patrimoine, la protection de l'environnement...

Dans ce contexte, la problématique « **Permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol, comment sécuriser ?** » constitue une préoccupation majeure.

Ces Rencontres Régionales permettront d'échanger grâce aux regards croisés des avocats, des universitaires, des magistrats, des fonctionnaires territoriaux et des élus.

Pierre DEVARENNE
Directeur du Colloque

Philippe GALLIARD
Président de l'AFAC

CONDITIONS GÉNÉRALES

Participation aux frais du colloque de l'AFAC – Rencontres Régionales Grand Est en droit de l'urbanisme : 100 € TTC par personne, incluant l'invitation au cocktail dînatoire.

INSCRIPTION

L'inscription aux Rencontres Régionales se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Il convient de le retourner à : M. Michaël Moisan – AFAC – Coordination Nationale – 51 Bis rue de Miromesnil – 75008 PARIS – Téléphone : 01 47 42 49 49. Le règlement s'effectue suivant un chèque libellé à l'ordre de l'AFAC, Rencontres Régionales Grand Est, ou encore par virement. Un accusé de réception valant facture acquittée sera envoyé à chaque inscrit à réception du chèque ou du virement.

FORMATION

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 5 heures de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Numéro de CNBF pour les avocats :

Mode de paiement :

joint un chèque de 100 € par personne à l'ordre de l'AFAC

ou règle par mandat administratif. Un bon de commande doit être joint.

Ce bulletin est nominatif et valable pour une personne.

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin en lettres capitales et de le renvoyer à M. Michaël Moisan – AFAC – Coordination Nationale, 51 Bis rue de Miromesnil - 75008 PARIS

Par l'Association Française des avocats-conseils auprès des collectivités territoriales

Jeudi 13 octobre 2016
Grands Salons de l'Hôtel de Ville
Place Stanislas

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL : COMMENT SECURISER ?



**PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS
D'OCCUPATION DU SOL :**
COMMENT SECURISER ?

13 h 30	Accueil des participants
14 h 00	Ouverture des travaux <ul style="list-style-type: none"> • Philippe GALLIARD Président de l'AFAC Avocat au Barreau de GRENOBLE • Laurent HENART Maire de NANCY, Ancien Ministre • Pierre DEVARENNE Directeur du Colloque Président d'honneur de l'AFAC Avocat au Barreau de Châlons-en-Champagne
14 h 30	Comment sécuriser jusqu'à l'édition de l'autorisation ?
14 h 30 – 15 h 00	Les pièges à éviter lors de l'écriture du PLU <ul style="list-style-type: none"> • Yves PITTARD
15 h 00 – 15 h 30	Les pièges à éviter lors de l'instruction de la demande <ul style="list-style-type: none"> • Pascal CAILLE
15 h 30 – 16 h 00	Les précautions à prendre après l'édition de l'autorisation initiale (permis modificatif, retrait, péremption) <ul style="list-style-type: none"> • Yves PITTARD
16 h 00 – 16 h 15	Les formalités de l'affichage <ul style="list-style-type: none"> • Pierre DEVARENNE
16 h 15 – 16 h 45	Echanges avec les participants

16 h 45	Quelles stratégies en phase contentieuse pour éviter l'annulation ou en limiter les effets ?
16 h 45 - 17 h 25	L'arme fatale : l'irrecevabilité pour défaut d'intérêt à agir des tiers ou des associations <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève MARTY <p>L'arme dissuasive : la demande de dommages et intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Geneviève MARTY
17 h 25 - 18 h 00	Les pouvoirs du juge pour limiter les effets d'une illégalité (annulation partielle, sursis à statuer pour régularisation ...) <ul style="list-style-type: none"> • Sabine MONCHAMBERT
18 h 00 - 18 h 30	Rapport de synthèse <ul style="list-style-type: none"> • Pascal CAILLE
18 h 30	Cocktail dînatoire

